

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Hamoir 25V.
- Identité du demandeur : Monsieur Charles - Antoine Bodson.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45170-2020 : Rénover une villa existante et aménager une terrasse couverte sur pilotis.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation

PPAS : n°50 - Quartier Hamoir-Observatoire - AGRBC du 27/05/1999.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 126, §11, 1° du CoBAT : dérogations au P.P.A.S. n°50 en ce qui concerne les articles 2.3 et 2.5.

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 26/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°263/20)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 1064.
- Identité du demandeur : Monsieur Samo Ferman.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45381-2020 : diviser une maison unifamiliale en deux duplex, créer une lucarne en façade arrière et agrandir une lucarne existante en façade avant.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone mixte et en zone d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12 du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - lucarnes).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 26/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de Foestraets 33A.
- Identité du demandeur : LIVING DEVELOPMENT S.P.R.L. - Monsieur Patrick Orrego.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45014-2019 : démolir une maison unifamiliale dont la période de construction date de 1946 et construire 2 immeubles de 3 unités d'habitation chacun.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N° 48bis&ter - Quartier Sud/Est - AGRBC du 10/06/1993.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12 du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30 :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 26/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°265/20)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue des Statuaires 44.
- Identité du demandeur : Statuaires S.A. - Monsieur Stéphane Benaym.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45329-2020 : démolir une villa unifamiliale dont la période de construction date du début des années 1900, abattre 6 arbres à haute tige, et construire deux villas à appartements comprenant 14 logements.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PPAS : n°64 - Groeselenberg - AGRBC du 01/10/2015.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 126, §11, 1° du CoBAT (dérogations au P.P.A.S. n°64 en ce qui concerne les articles : 2.9.1, 2.9.2, 2.12 et 6)
- dérogation à l'article 8 du Titre I du RRU (hauteur - constructions isolées).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30 :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 26/10/2020.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°266/20)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Montjoie 93 - 97.
- Identité du demandeur : Institut Marie Immaculée Montjoie A.S.B.L. - Monsieur Alain DE BRAUWERE.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-43454-2017 (article 177) : Démolir et reconstruire un bâtiment scolaire primaire en intérieur d'îlot.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6 du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 8.4 du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)
- application de l'article 147 du CoBAT: demande soumise à rapport d'incidence (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m2 sont accessibles aux utilisations de ces équipements)
- dérogation à l'article 7 du Titre I du RRU (implantation - constructions isolées)
- dérogation à l'article 8 du Titre I du RRU (hauteur - constructions isolées).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30 :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 26/10/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°267/20) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Merlo 133.
- Identité du demandeur : Monsieur Yvan Guerrin.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45362-2020 : rehausser la toiture afin d'isoler, aménager les combles, agrandir les lucarnes, créer une nouvelle lucarne en façade arrière et mettre en conformité la construction d'une véranda et modifications au niveau de façades et des abords.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30 :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 26/10/2020.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée d'alsemberg 633 - 635.
- Identité du demandeur : Monsieur Pascal Melsens.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45134-2020 : démolir un commerce et garage avec atelier et construire trois immeubles, l'un à front de voirie, les deux autres en intérieur d'îlot et comportant au total un commerce, deux habitations unifamiliales et quatre appartements.

Nature de l'activité : logements et commerce.

Zone : PRAS : en zone d'habitation et le long d'un espace structurant.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6 du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- dérogation à l'article 5 du Titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30 :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 26/10/2020.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Colonel Chaltin 25.
- Identité du demandeur : Ristorit S.A. - Monsieur Frédéric Dawans.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45392-2020 : mettre en conformité la suppression d'un garage et d'une chambre au niveau du sous-sol et du remplacement des menuiseries en bois par du PVC de teinte blanche, rénover et modifier l'ensemble des appartements, aménager un local de profession libérale au sous-sol et le rendre accessoire au logement du rez-de-chaussée et créer une nouvelle unité de logement dans les combles.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - lucarnes).

L'enquête publique se déroule à partir du **26/10/2020** et jusqu'au **09/11/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne. Vu les circonstances sanitaires merci de privilégier ce mode de consultation : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la commune www.uccle.be ou par téléphone au 02/348.66.30 :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, **sur rendez-vous**.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 25 novembre 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 26/10/2020.